

CONTRE :

Messieurs

Baldwin,	Fafard,	Knox,	Molloy,
Burnham,	Fielding,	Lapointe	Papineau,
Cahill,	Fortier,	(Québec-Est),	Pardee,
Campbell,	Johnston,	Léger,	Pelletier,
d'Anjou,	Kay,	McKenzie,	Savard,
Davis,	Kennedy (Glengarry	Maharg,	Turgeon—28.
Déchène,	et Stormont),	Marcile (Bagot),	
Devlin,	King,	Michaud,	

Le Bill (No 42), Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada (Pilottage), est lu la seconde fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé;

Du consentement de la Chambre, le dit bill est lu la troisième fois et passé.

Sir George Foster, pour Sir Henry Drayton, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

DEVONSHIRE.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1920, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, novembre 1919.

Sur motion de Sir George Foster, les dits messages et budget supplémentaire additionnel sont référés au comité des Subsides.

L'ordre pour la seconde lecture du Bill (No 40), Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada, étant lu;

Sur motion de M. Maclean (Halifax), le dit ordre est rescindé, et le bill retiré.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie un certificat et rapport d'élection de Thomas Wakem Caldwell, écr, pour le district électoral de Victoria et Carleton, N.-B.

BUREAU DU GREFFIER

DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA,

OTTAWA, 8 novembre 1919.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection du vingt-sixième jour du mois d'août 1919, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à James Tibbits, écr, shérif, de Andover, Nouveau-Brunswick, comme officier rapporteur pour le district électoral de Victoria et Carleton, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour l'élection d'un député pour représenter le dit district électoral à la Chambre des Communes du Canada durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable F. B. Carvell qui a accepté un office rétribué sous la Couronne; Thomas Wakem Caldwell, de Florenceville, dans la province du Nouveau-Brunswick, cultivateur, a été régulièrement